

Le 7 mars, de 14h à 17h aura lieu le séminaire :

« Droit social et droit de l'environnement en France: points de rencontre et d'infexion »

(Isabelle Desbarats, Enseignant-chercheur, Université Toulouse I Capitole, membre du CDA)

Si la problématique de l'emploi était, jusque là, rarement intégrée dans les réflexions menées en droit de l'environnement et *vice-versa*, des rapprochements sont désormais inévitables à l'heure du Développement durable. Ainsi, on s'interroge sur le point de savoir si une mission environnementale peut être attribuée à l'entreprise : une question d'autant plus justifiée qu'en France, une certaine évolution des droits et obligations des parties prenantes internes à l'entreprise peut être aujourd'hui observée. Tel est d'abord le cas de *l'employeur*, dont la gestion doit englober, non seulement des préoccupations sociales, mais aussi environnementales. Le constat vaut également pour les *représentants du personnel* qui sont désormais dotés d'une véritable vocation environnementale et dont l'engagement citoyen, dans l'entreprise, peut favoriser une sensibilisation écologique des travailleurs. Il faut enfin évoquer les *salariés eux-mêmes* dont les droits et libertés peuvent être limités au nom de la protection de l'environnement naturel.

Ces questions sont nouvelles et importantes : en témoigne l'adoption récente de textes législatifs dont certaines dispositions se situent à l'interface du droit du travail et du droit de l'environnement ; également, la question très actuelle de la protection des salariés lanceurs d'alerte, en matière sanitaire et environnementale.